

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
23 (CREUSE)

DELIBERATION N° DE_121225_5

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Membres	09
Présents	06
Représentés	01
Votants	07
Exprimés	07
Pour	07
Contre	00

Séance du

12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY.

Absent Excusé : M. Frédéric DUPLEX a donné procuration à Mme Isabelle CARTON

Absents : Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Alexandre BOURDERY.

Date de convocation : 8 décembre 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

**Travaux de la déviation de Chez Bardy-Entreprise TPM
- Avenant au marché initial**

Vu la délibération DE_010825_3 portant sur les travaux de la déviation de Chez Bardy - Choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que le marché de travaux de réalisation de la déviation de Chez Bardy a été attribué à l'entreprise TPM pour un montant de 35 075 € HT.

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajouter les prestations suivantes au cahier des charges initial, en raison d'arrivées d'eaux souterraines, ainsi que de masses rocheuses souterraines, le tout non détecté initialement, à savoir :

- des terrassements et remblaiements de purge ;
- des drainages ;
- des minages de rocher.

Ces modifications impactent le marché initial comme suit :

- Travaux supplémentaires non prévus initialement : + 5 186,80 HT

Soit une majoration nette de 5 186,80 € HT par rapport au marché initial, soit 14,8 %.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les modifications apportées au marché initial,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant qui porte le marché à 40 261,80 € HT, ainsi que toutes pièces à intervenir.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire de séance,
Jean-Marie BERTRAND